



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Catherine VICTOR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Céline RABUT	Madame Nadjouda BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICHICI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Politique d'accueil et d'intégration des réfugiés et primo-arrivants

Dijon Métropole, collectivité solidaire, s'est engagée dès 2019 aux côtés de l'État à améliorer la vie des réfugiés en levant les freins à leur intégration, prenant ainsi une part active dans la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées.

Un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR), le premier en son genre, a ainsi été signé le 12 juin 2019 entre l'État et Dijon Métropole et renouvelé par avenant en 2020 et 2021.

Lors du dernier contrat couvrant la période d'octobre 2021 à octobre 2022, le contrat a évolué vers un contrat d'Intégration (CTAI) ouvrant le dispositif à l'ensemble des personnes issues de la demande d'asile et non pas uniquement aux personnes disposant du statut de réfugié.

Son action s'adresse in fine aux personnes primo-arrivantes ainsi qu'aux les personnes bénéficiant de la protection internationale dites « réfugiées ». Pour rappel, les personnes primo-arrivantes sont les étrangers hors Union Européenne titulaires d'un premier titre de séjour depuis moins de cinq ans et qui souhaitent s'installer durablement en France. Ils signent le Contrat d'intégration républicaine (CIR).

C'est dans le cadre de l'action Ensemble ! portée par l'association CESAM que ces différents objectifs sont poursuivis depuis 2019. Ainsi depuis lors, 467 personnes ont bénéficié de cette action. Un peu moins de la moitié d'entre elles sont hébergés en résidence sociale.

En parallèle d'accompagnements individuels, beaucoup d'offres sont mobilisées, dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs afin de rapprocher les publics des initiatives existantes sur le territoire.

Des formations sont également dispensées sur la dimension linguistique et autour d'une approche au numérique.

Les animateurs du CESAM agissent comme médiateurs entre les structures portant des réponses de droit commun et animant la vie de la cité, encourageant les personnes réfugiées à prendre une part active à la vie de leur quartier, de leur ville.

Cette nouvelle convention financière entre Dijon Métropole et le CESAM de 300 000 euros, permet de poursuivre l'action à hauteur des engagements financiers des années précédentes.

Ce contrat de partenariat s'articule, ainsi que le CTAI 2022 passé entre l'État et Dijon Métropole, autour de trois axes :

- Axe 1 : La connaissance par les personnes de leur environnement dans tous les domaines de la vie quotidienne. Une individualisation de l'accompagnement sera proposée afin de favoriser cette connaissance des acteurs du territoire dans toutes leurs diversités (culturels, sportifs, loisirs, sociaux, médico-sociaux, etc.) et rendre possible une acquisition progressive de leur environnement.

- Axe 2 : L'accompagnement sur le volet citoyenneté des personnes confrontées à des problématiques d'accès aux droits en général et plus particulièrement concernant le logement en prenant appui sur l'ensemble des ressources existantes sur le territoire et singulièrement sur la dynamique dite du logement d'abord portée par Dijon Métropole.

- Axe 3 : Le développement des initiatives contribuant à apaiser le regard porté sur les primo-arrivants en favorisant la compréhension des situations ou la rencontre.

Le présent rapport comprend le contrat de partenariat liant Dijon Métropole au CESAM dans le cadre de cette politique d'accueil et d'intégration, laquelle prend appui sur le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration, également présent en annexe, qui engage l'État et Dijon Métropole autour de cette politique ouverte et résolument tournée vers l'accompagnement des personnes vers une citoyenneté réelle.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) 2022 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention entre Dijon Métropole et l'Etat, jointe à la présente délibération, et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention entre Dijon Métropole et le CESAM jointe à la présente délibération pour mise en œuvre des axes du CTAI et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN